



# PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

*Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire*



Centre  
de services scolaire  
des Chic-Chocs

Québec



## Introduction

---

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un **Plan de lutte** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Le plan de lutte doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les **mesures de soutien ou d'encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

De plus, la LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement **adopte** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (art. 75.1);
- Soit distribué aux parents un **document clair et accessible expliquant le plan de lutte** (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1);
- Soit distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève un **document** faisant état de cette évaluation.

## Intimidation ou violence ?

Intimidation*	Violence*	Violence à caractère sexuel*
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à <b>CARACTÈRE RÉPÉTITIF</b> , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l' <b>inégalité des rapports de force</b> entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des <b>sentiments de détresse</b> et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute <b>MANIFESTATION DE FORCE</b> , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.	Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

\*Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : École de l'Anse

Nom de la direction : Line Miville

Niveau d'enseignement : Préscolaire  Primaire  Secondaire  FP / FGA  Nombre d'élèves : 122

Autres caractéristiques : École située en milieu défavorisé (indice 10).

Valeurs identifiées dans le projet éducatif : RESPECT, ÉQUITÉ et ENGAGEMENT

Objectif(s) du projet éducatif en lien avec le plan de lutte : Assurer la constance et la cohérence dans les interventions, dans un souci d'équité de tous les élèves en développant les compétences sociales et émotionnelles de ceux-ci et en diminuant la violence sous toutes ses formes, sur la cour et au service de garde.

## INFORMATIONS SUR LE COMITÉ

Membres du comité (art. 96.12) :

- Direction, Line Miville
- Intervenante CVI, Rachelle Richard
- Membres du comité cour d'école

Nom de la personne chargée de coordonner les travaux du comité (art. 96.12) : Line Miville

Nom de l'intervenante CVI de l'école : Rachelle Richard

Mandats du comité :

- Élaborer le plan de lutte de l'école, l'évaluer et le mettre à jour
- Réaliser le portrait de situation de l'école
- Mobiliser en continu l'ensemble du personnel
- Modeler les bons comportements attendus
- Diminuer la violence
- Informer les parents
- Proposer des activités de formation au personnel
- Prévention

Dates des rencontres du comité :

2023-08-28, 2023-10-12, 2023-11-10

## LES 9 COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE (art. 75.1)

### 1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

*Le plan de lutte doit inclure une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1.1).*

#### Outil(s) utilisé(s) pour réaliser le portrait :

Tableaux comparatifs des sondages des parents, compilation des carnets par étape, sondages des élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année, sondages des parents avril 2021, sondage du personnel avril 2021, Nouveaux sondages de la Chaire de recherche pour les élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année le 12 avril 2023 pour les enfants et les parents et le 17 avril pour les membres du personnel. Rapports de signalements et de plaintes.

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Constats dégagés lors de l'analyse de la situation** (forces, vulnérabilités, sentiment de sécurité, sentiment d'appartenance, lieux à risques, types de violence, etc.) :

#### Faits saillants :

##### Particularités du milieu

L'école de l'Anse est située dans un milieu socioéconomique défavorisé d'indice 10. Nous remarquons certains enjeux et besoins chez les élèves qui fréquentent notre établissement. Environ 25% de nos élèves inscrits à notre école répondent aux critères HDAA. Ainsi, plusieurs défis se posent quant aux comportements, aux difficultés d'apprentissage et à la socialisation. De plus, le milieu socioéconomique fragile, où sévit un haut taux de pauvreté, met en lumière différentes problématiques chez plusieurs familles (insécurité, soutien scolaire difficile, situations de violence familiale, protection de la jeunesse, enfants vivant avec des parents séparés, etc.). La collaboration école-famille est donc cruciale pour favoriser le bien-être des jeunes. Les partenaires de la communauté collaborent régulièrement avec l'équipe-école bien que pour certains d'entre eux, la pénurie de main-d'œuvre crée un bris de services qui a un impact direct chez les élèves ciblés. Notre personnel est stable depuis quelques années, ce qui favorise la mise en place de projet et la demande d'une démarche commune d'intervention.

Nous avons bénéficié d'un excellent taux de participation au sondage des parents avec 101 réponses. Tous les membres du personnel ont également répondu au questionnaire. Les forces soulevées : 1 seule situation de violence électronique et aucune sexuelle, sans aucune intimidation à 85% et presque la totalité en ont parlé à leurs parents. Le personnel fournit toute l'aide à mon enfant pour 96%

Au niveau des vulnérabilités : 74% se sentent toujours en sécurité. La violence physique se réalise à la récréation et au service de garde et la violence verbale lors des récréations et dans l'autobus. Selon les parents (39%) il y a une surveillance inadéquate. Nous observons une concordance entre les résultats des parents et ceux du personnel, pour les endroits vulnérables. Nous constatons malheureusement que nos pourcentages augmentent négativement.

## Actions en cours

Nous avons un comité plan de lutte composé de 3 personnes ayant des expertises diversifiées. Un point est présenté régulièrement lors des rencontres d'équipe-école pour faire le suivi des travaux du comité et s'assurer du suivi des actions. L'ensemble du personnel est mobilisé.

Présentement, nous constatons que la prévention universelle est bien présente dans notre école. Des interventions ciblées sont réalisées auprès des élèves problématiques. Le souhait du comité est de prioriser dans le présent plan d'assurer la constance et la cohérence dans les interventions, dans un souci d'équité de tous les élèves en développant les compétences sociales et émotionnelles de ceux-ci et en diminuant la violence sous toutes ses formes, sur la cour et au service de garde.

### Autres actions en cours et transmises aux parents :

#### 1-Dépliant :

Un dépliant de notre intervenante CVI (climat violence et intimidation) qui expliquait les différences entre un conflit et l'intimidation a été transmis aux parents. De plus, ils ont reçu ses coordonnées pour la rejoindre ainsi que celles de la direction de l'école.

#### 2-Sécurité dans les autobus scolaire :

Depuis maintenant plusieurs années, l'intervenante CVI et le policier associé au niveau scolaire, Monsieur Jonathan Bourgoïn, font équipe afin de faire vivre une activité aux élèves de notre école. Les règles à l'extérieur et à l'intérieur de l'autobus sont expliquées afin que votre enfant soit en sécurité lors des déplacements autobus. Cette activité a eu lieu encore cette année à la mi-septembre pour faciliter l'intégration de nos amis de la maternelle.

#### 3-Démarche commune d'intervention :

Le comité violence de notre école est composé de 3 personnes. Soit la direction madame Line Miville, Janick Trépanier orthopédagogue et Rachelle Richard intervenante CVI et éducatrice spécialisée qui ont soutenu l'élaboration d'une démarche commune d'intervention, c'est-à-dire que tout le personnel de l'école de l'Anse intervient maintenant de la même façon lorsqu'il y a une situation conflictuelle sur la cour de récréation.

#### 4-Résolution d'un conflit :

Un atelier sur la résolution d'un conflit est animé en classe par notre intervenante CVI. Comme la résolution des conflits est l'affaire de tout le monde, nous désirons rendre nos élèves autonomes à ce niveau. Une lettre explicative a également été envoyée à la maison à la suite de cet atelier.

#### 5-Visionnement des capsules du code de vie de l'école :

Les enseignantes ont visionné les différentes capsules vidéos avec leurs élèves afin de faire un retour sur les règlements du code de vie de notre école. Les capsules font références à nos permis de conduite : La violence physique, la violence verbale, la violence psychologique, les gestes à caractère sexuel et le refus d'obéir.

#### 6-Visionnement des capsules sur les 3 valeurs de l'école :

Le personnel de l'école de l'Anse se donne comme mandat de faire véhiculer les 3 valeurs choisies. Soit Le RESPECT, L'ENGAGEMENT et L'ÉQUITÉ. Les capsules vidéo ont été présentées aux élèves en classe et elles sont expliquées afin que les élèves puissent les réinvestir tout au long de l'année scolaire.

#### 7-Remise du gilet :

Dans l'objectif d'arborer fièrement et de vivre les valeurs qui nous animent, soit le RESPECT, L'ENGAGEMENT et L'ÉQUITÉ chaque élève et membre du personnel a reçu son chandail de l'école de l'Anse, avec nos valeurs et le logo de notre école !

#### 8-Soccer :

Dans le but de favoriser la motivation scolaire et d'enrichir l'expérience éducative des élèves, une activité parascolaire de soccer après l'école est réalisée avec des élèves de première année. Monsieur Martin Létourneau animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire et Rachelle Richard intervenante CVI sont responsables de ce projet.

#### 9- Mise à jour de notre Plan d'action contre la violence et l'intimidation :

La directrice et l'intervenante CVI participent aux diverses rencontres dans le but d'élaborer un plan de lutte de qualité pour contrer la violence. Elles prennent en compte les modifications de la loi de l'instruction publique et s'assurent avec l'équipe de les faire respecter. De plus, le ministère exige d'ajouter la violence à caractère sexuel à l'intérieur de notre plan d'action, ce que nous avons déjà à l'intérieur de notre code de vie.

## Portrait de ce que nous avons fait ...

### Suivi au niveau des permis de conduite

#### Modelage des comportements :

Lorsque l'enfant a un comportement inapproprié en lien avec la violence ou le code de vie, l'enfant est accompagné par l'intervenante pivot et ou un intervenant de l'école afin de trouver la bonne stratégie à employer.

QU'EST-CE QUE J'AURAIS DÛ FAIRE ?

#### Compilation des permis de conduite à chaque étape :

À la fin de chacune des étapes, une compilation des permis de conduite, rouges, jaunes et bleus, sont compilés par niveau. Le but est d'analyser où se situe la problématique et de mettre en place des moyens afin de diminuer et de mettre fin à ce problème. Par exemple : Violence physique, violence verbale, violence sexuelle, rejet, vol, vandalisme et le refus d'obéir.

#### Plan d'action personnalisé en lien avec la violence :

Lors de la compilation des permis de conduite, les élèves ayant un nombre élevé de manquement dans leur permis de conduite, sont rencontrés par l'intervenante CVI de l'école. Cette procédure permet d'identifier les besoins et d'établir un plan d'action personnalisé pour chacun de ces élèves. Un échéancier est fait pour faire un suivi régulier.

#### Autobus

En début d'année, un modelage des comportements attendus a été fait dans l'autobus et ce pour chacun des niveaux. Un léger trajet en autobus a eu lieu afin de comprendre l'importance de bien rester assis. L'intervenante CVI était accompagnée par le policier Jonathan Bourgoïn afin d'identifier les dangers possibles autour de l'autobus. Les enfants savent que s'il y a un manquement au niveau du comportement ou de la violence dans l'autobus, un billet d'infraction leur sera donné par le conducteur.

De l'accompagnement dans l'autobus est fait tout au long de l'année par l'intervenante CVI. Soutenir les conducteurs, modeler les comportements, informer les parents et réduire la violence sont les points travaillés.

#### Ateliers Hors-Piste

Les éducatrices spécialisées et la psychoéducatrice ont fait l'animation de 5 activités par classe touchant les émotions, le stress et l'anxiété. La programmation évolue selon le niveau scolaire. Madame Renée Deschênes du CISSS était la représentante école en santé qui nous a accompagné dans ce projet et elle a agi comme formatrice et personne conseil.

#### Sondage sur la violence dans notre école :

Afin de pouvoir évaluer l'évolution des actes de violence et d'intimidation dans notre école, un sondage a été effectué par les membres du personnel, par les élèves de première et deuxième année, ainsi que les parents. La compilation de ces données sera bénéfique, afin de mettre en place des moyens pour diminuer toutes formes de violence et développer le sentiment de sécurité à l'école.

#### Banc de l'amitié :

Grâce au Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Monts, nous avons reçu un beau banc de l'amitié. Il a été conçu ici en région par les ateliers du vieux Rondin. Ce banc consiste à l'enfant qui n'a pas d'ami durant une récréation d'aller s'asseoir sur ce banc. Le geste indique aux autres élèves qu'il est seul et qu'il désire avoir des amis pour jouer. Un gros merci au Club Optimiste qui soutient toujours nos projets.

### Cour d'école :

Nous sommes toujours dans l'aménagement et l'embellissement de notre cour d'école. Une autre demande a été déposée au ministère de l'éducation afin d'obtenir du financement. L'achat de ballons et de dossards a également été fait.

Notre cour d'école est maintenant divisée en 5 zones afin de maximiser la surveillance active durant les récréations. Donc, nous retrouvons sur la cour 5 surveillantes en plus de 4 éducatrices spécialisées qui répondent aux besoins spécifiques des élèves.

### Les affiches :

En rencontre d'équipe école, nous avons décidé des règles à suivre dans les différentes zones de jeux. Par la suite, Madame Sarah Servant a bien illustré les comportements attendus dans les différentes zones. Chaque zone de jeux aura son affiche afin de soutenir le personnel dans leurs interventions. De plus les élèves auront la chance de recevoir des coloriages de ces belles affiches.

### Les 3 valeurs de notre école :

Voici les 3 grandes valeurs de notre école : RESPECT, ENGAGEMENT ET ÉQUITÉ

L'intervenante CVI et Monsieur Martin Létourneau animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, ont travaillé en collaboration dans le but de faire découvrir ses valeurs aux élèves de deuxième année. Un tournage vidéo a été réalisé à l'école avec la participation de Monsieur Roger Roy de la TV Haute-Gaspésie. Cette capsule vidéo sera diffusée aux autres élèves de l'école afin qu'ils puissent comprendre à leur tour les 3 valeurs qui y sont prônées.

### L'importance du témoin :

L'intervenante CVI a fait l'animation dans chacune des classes d'un atelier sur les différents types de violence et l'importance du témoin. Chaque enfant sait qu'il est important de dénoncer la violence s'il est victime ou témoin. Les élèves de première et de deuxième année connaissent les différents acteurs dans une situation de violence soient : la personne intimidée, le complice passif ou actif, l'intervenant, le témoin passif ou actif, l'intimidateur et le témoin indifférent.

### Formation :

La directrice et l'intervenant CVI participent aux diverses rencontres dans le but d'élaborer un plan de lutte de qualité pour contrer la violence. Elles prennent en compte les modifications de la loi de l'instruction publique et s'assurent de les faire respecter.

## Nos données :

Compilation des situations majeures (où la violence ou l'intimidation est présente) et des situations mineures depuis 2018-2019 :

	Situations majeures					Situations mineures				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Préscolaire</b>	12	48	44	20	8	20	39	8	11	11
<b>Première</b>	10	31	29	22	32	26	24	39	52	12
<b>Deuxième</b>	22	38	5	31	8	24	44	17	8	10
<b>Total</b>	44	117	78	73	48	70	115	64	71	33

Nous pouvons observer une diminution du nombre de situations d'année en année. La surveillance par zone a un effet positif.

La sensibilisation et l'éducation sont à poursuivre ! Il est essentiel d'enseigner les comportements de remplacement aux élèves lorsqu'ils se comportent de façon inappropriée. La gestion de ses comportements et de ses émotions à un effet de +28 en recherche et il est important de préciser qu'il y a une concomitance entre le retard de lecture et les difficultés comportementales.

Mentionnons quand 2018-2019, il n'y avait qu'une seule récréation.

### Comparatif des carnets

#### Maternelles 4 ans

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Carnet violence</b>	0	0	5
<b>Carnet jaune</b>	0	7	6
<b>Carnet mauve</b>	0	1	0

#### Maternelles 5 ans

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Carnet rouge</b>	44	20	7
<b>Carnet jaune</b>	8	4	11
<b>Carnet mauve</b>	0	0	2

#### Première année

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Carnet rouge</b>	29	22	32
<b>Carnet jaune</b>	39	52	12
<b>Carnet mauve</b>	16	19	43

#### Deuxième année

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Carnet rouge</b>	5	31	8
<b>Carnet jaune</b>	17	8	10
<b>Carnet mauve</b>	1	28	7

Une situation particulière du passage du préscolaire à la 1<sup>re</sup> année avec l'ajout de spécialistes ont des impacts importants à mettre sous la loupe. Il sera important de porter attention à nos transitions.

	Tout à fait en désaccord	Un peu en désaccord	Un peu d'accord	Tout à fait d'accord
À mon école, je me sens bien et en sécurité.	5	6	14	57

Du côté des parents, ils indiquent que leur enfant se sent toujours en sécurité dans une proportion de 64,4% toujours et 34,7% souvent.

Quant aux formes de violence présentes à l'école, voici un tableau synthèse qui résume les résultats des répondants :

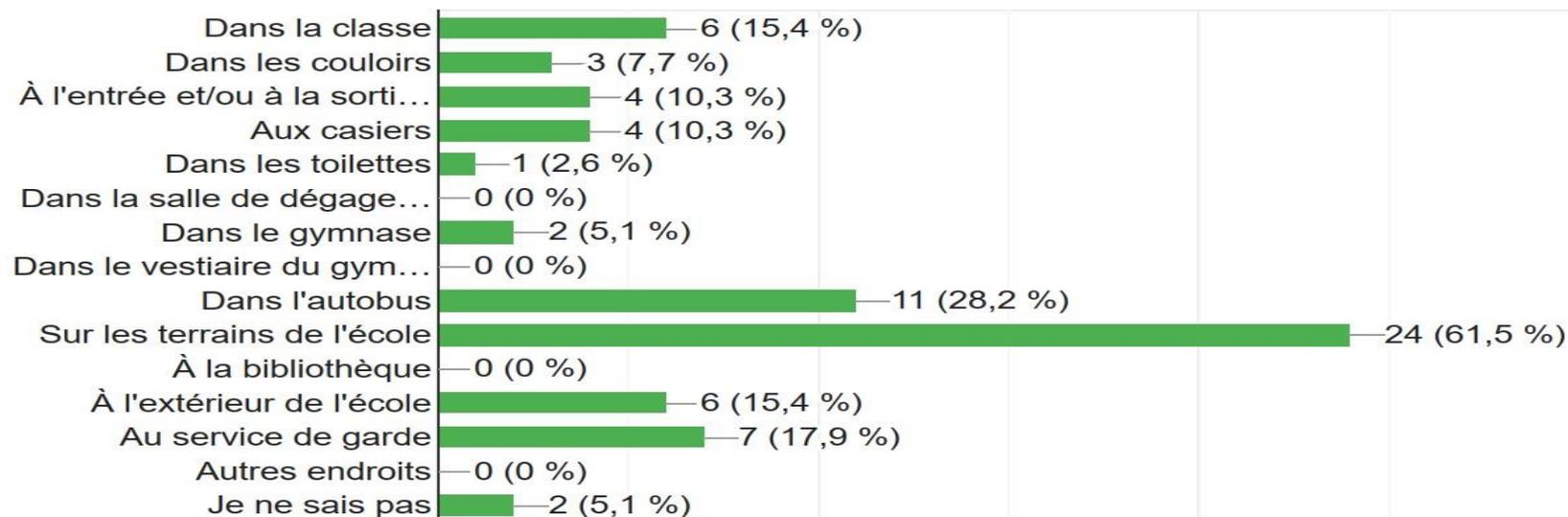
### Primaire

Formes de violence	Personnel	Parents
Physique	64%	22%
Verbale	26%	39%
Sociale	25%	22%
Électronique	0%	1%

En somme, nous décelons une problématique plus marquée dans notre milieu pour la violence verbale et physique qui sont mentionnées à la fois par le personnel et les parents. Voici les résultats pour chacun des lieux en ce qui concerne la violence verbale par les parents et toutes formes de violence par le personnel :

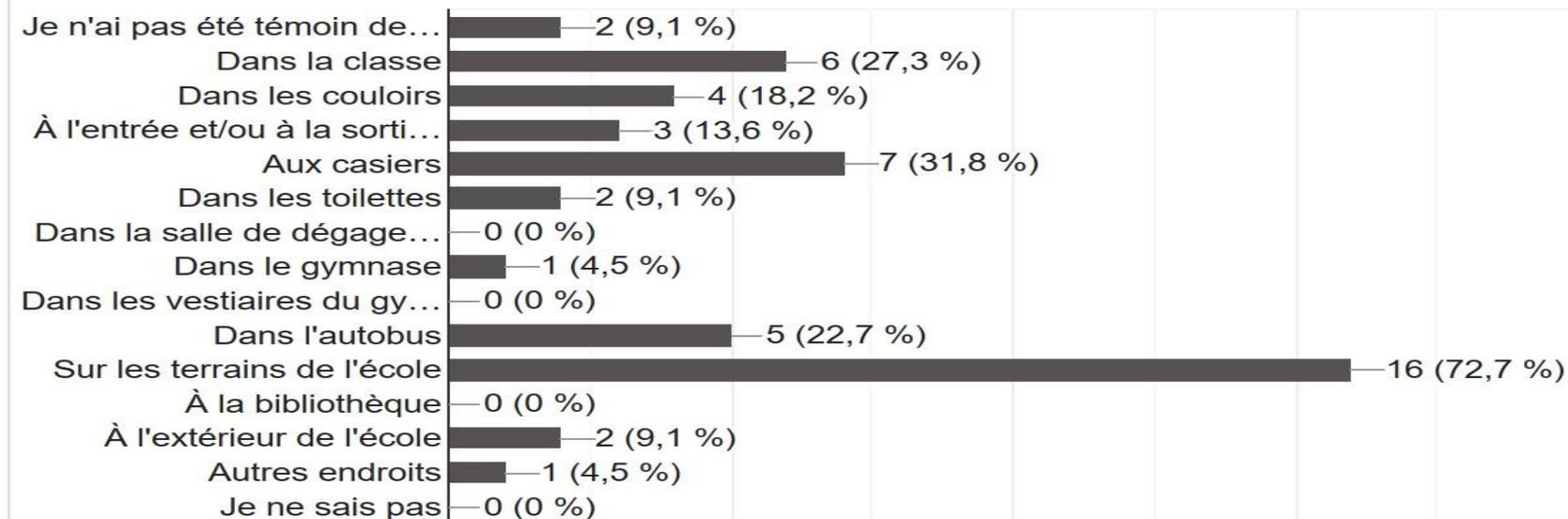
## OÙ la violence VERBALE vécue par votre enfant au cours du dernier mois s'est-elle produite?

39 réponses



## QUELS SONT LES ENDROITS OÙ LES ÉLÈVES ONT SUBI DE LA VIOLENCE?

22 réponses



Pour ce qui est de la violence verbale, comme en témoigne le tableau ci-haut, elle est présente davantage sur les terrains de l'école et dans le transport scolaire pour les parents et le personnel ainsi qu'aux casiers.

### Intimidation

En ce qui a trait à l'intimidation, 15% des élèves indiquent avoir été intimidés selon les parents et 9% pour le personnel. Les élèves de 2<sup>e</sup> année ayant fait davantage d'intimidation. Les **témoins seraient majoritairement actifs** lorsqu'ils voient une situation d'intimidation. 94% des élèves sont en mesure d'identifier un adulte de confiance à qui ils pourraient se confier et 90% des parents sont satisfaits des moyens mis en place pour contrer la violence et l'intimidation.

Dans les suggestions des parents plusieurs ont mentionné qu'il serait important d'améliorer la surveillance.

À la lumière des données recueillies, voici les forces et vulnérabilités de notre école :

FORCES	VULNÉRABILITÉS
Diminution des situations majeures et mineures	Haut taux de violence verbale
Gestion de classe efficace (peu de violence/intimidation en salle de classe)	Lieux à risque : sur les terrains de l'école et dans l'autobus
Intervention des témoins difficile (adultes et élèves)	Interventions différentes selon les intervenants
Élèves en mesure d'identifier un adulte de confiance	Surveillance peu efficace selon les parents
Peu ou pas de violence électronique ou sexuelle	
Comité plan de lutte actif	

**Constats dégagés lors de l'analyse de la situation en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Formes de violence	Élèves	Personnel	Parents
Sexuelle	-%	9%	0%

Pour le moment, les données que nous détenons ne ciblent pas d'enjeux majeurs dans notre école en ce qui concerne la violence sexuelle. Le portrait de la situation reste toutefois à peaufiner.

**Nos priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation :**

- Démarche commune d'intervention bienveillante
- Poursuite d'une surveillance active

## 2. MESURES DE PRÉVENTION

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1.2).

<b>Objectif 1 : Utiliser la démarche commune d'intervention bienveillante</b>		Évaluation : <input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre
Moyens	Clientèle-cible Tous	Appréciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre du comité cour d'école</li> <li>▪ <b>Convenir de la démarche</b> d'intervention commune avec le personnel</li> <li>▪ <b>Présentation de la démarche aux élèves</b></li> <li>▪ Affiches de la démarche</li> <li>▪</li> </ul>	Cliquez ici pour entrer du texte. Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer
	Affiches	<input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer
<b>Objectif 2 : Assurer la sécurité et diminuer la violence</b>		Évaluation : <input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre
Moyens	Clientèle-cible Les surveillants	Appréciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre la surveillance par zone sur la cour</li> <li>▪ Rappel du rôle du surveillant dans la zone</li> <li>▪ Planification et réalisation d'ateliers de sensibilisation dans toutes les classes</li> </ul>	Importance de la différenciation Cliquez ici pour entrer du texte. Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer
		Évaluation : <input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> À poursuivre
		Appréciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> <li>▪</li> <li>▪</li> </ul>		<input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer <input type="checkbox"/> À poursuivre <input type="checkbox"/> À bonifier <input type="checkbox"/> À retirer

### Autres mesures de prévention universelle :

Différentes activités qui touchent la prévention et le modelage des comportements attendus dans différents lieux et ou situations.

Application du code de vie éducatif (enseignement, modelage, affichage de règles communes, écoute de nos capsules faites par les élèves).

Prévoir un plan de surveillance active et bienveillante et en assurer le suivi.

Visionnement de Bubusse, ateliers sur les émotions avec le programme Hors-Piste, présentation des capsules du code de vie, modelage autobus, importance du rôle du témoin et les différentes formes de violence, activité de civisme et de bienveillance, achat de jouets qui occupent les enfants, poursuite du banc de l'amitié dans la cour de récréation.

#### **Autres mesures de prévention ciblée et d'intervention dirigée :**

Suivi individualisé par l'intervenante-pivot pour les élèves victimes, les auteurs et les témoins.

Accompagnement avec les élèves qui ont un grand nombre de carnets, accompagnement individualisé à l'autobus, prévention en lien avec les élèves présentant une différence (handicap ou caractéristique physique).

#### **Mesures de prévention en lien avec la violence à caractère sexuel :**

- Enseignement des contenus obligatoires en éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation par les enseignants et les partenaires.
- Réalisation d'ateliers préventifs par l'organisme Espace GÎM à venir.

### **3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS**

*Le plan de lutte doit inclure les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (art.75.1.3).*

#### **Modalités prévues pour impliquer les parents :**

Envoyer un dépliant d'information qui présente l'intervenante CVI en début d'année, Suivi des élèves et appeler les parents concernés, Envoyer un 2<sup>e</sup> dépliant en mars de chaque année qui résume les activités réalisées, sondage des parents en lien avec la violence et l'intimidation. Lettres d'information de ce qui a été réalisé en mai de chaque année et de ce qui est à venir. 3<sup>e</sup> dépliant à la suite des résultats du sondage et de ce que nous mettrons en place.

#### **Modalités prévues pour informer les parents promptement dans le cas où leur enfant a été impliqué dans un geste de violence ou d'intimidation**

(art. 96,12) :

Appel aux parents de la victime et aux parents de l'enfant qui est auteur de l'acte de violence ou d'intimidation et rencontre par la direction et l'intervenante-CVI

#### **Modalités prévues pour impliquer et informer les parents en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Appel aux parents de la victime et aux parents de l'enfant qui est auteur de l'acte de violence à caractère sexuel. Rencontre par la direction et l'intervenante-CVI.

## Diffusion :

Un document expliquant le plan de lutte est distribué aux parents (art. 75.1).

- Modalité / méthode de diffusion : Dépliant présentant l'intervenante CVI
- Date : **Septembre de chaque année**

Un document faisant état de l'évaluation annuelle des résultats est remis aux parents (art. 83.1).

- Modalité / méthode de diffusion : Dépliant résumé des activités réalisées
- Date : **Mai ou septembre de chaque année**

## LES ÉLÉMENTS 4 À 9 REPRÉSENTENT LE PROTOCOLE D'INTERVENTION

### 4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

*Le plan de lutte doit inclure les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation. (art.75.1.4).*

*Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne.*

#### **Modalités prévues à l'école pour dénoncer ou signaler (personne à contacter, mode de signalement, formulaire prévu à cet effet, etc.)**

Les carnets sont également utilisés pour dénoncer la violence. Plateforme EVIO. La direction de l'école, Madame Line Miville, et l'intervenante CVI de l'école, Rachelle Richard, communiquent avec les parents, les enseignants et les autres membres du personnel soit par téléphone, par courriel ou par des rencontres présentiels. Les carnets sont également utilisés pour dénoncer la violence. Plateforme EVIO.

#### **Modalités prévues à l'école pour dénoncer ou signaler (personne à contacter, mode de signalement, formulaire prévu à cet effet, etc.) en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Plateforme EVIO, utilisation du carnet prévu à cet effet. La direction de l'école, Madame Line Miville, et l'intervenante CVI de l'école, Rachelle Richard, communiquent avec les parents, les enseignants et les autres membres du personnel soit par téléphone, par courriel ou par des rencontres présentiels.

## 5. ACTIONS À PRENDRE À LA SUITE D'UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

*Le plan de lutte doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1.5).*

### **Actions à prendre par l'adulte témoin :**

Arrêt de la violence en 3 minutes, appliquer la démarche commune d'intervention, inscrire le manquement au carnet, donné le carnet, selon le niveau rencontré avec la direction ou l'intervenante CVI.

### **Actions à prendre par la personne responsable du suivi (intervenant-pivot) :**

Application du protocole tel que prévu dans la loi de l'instruction publique.

Valider les informations, intervenir auprès des élèves concernés et faire le suivi aux parents.

### **Autres actions :**

Dénonciation et remplir le formulaire de plaintes du centre de services scolaire et sur la plateforme EVIO.

### **Actions à prendre par l'adulte témoin et la personne responsable du suivi (intervenant-pivot) en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Application du protocole tel que prévu dans la loi de l'instruction publique.

Valider les informations, intervenir auprès des élèves concernés et faire le suivi aux parents. Dénonciation et remplir le formulaire de plaintes du centre de services scolaire et sur la plateforme EVIO.

## 6. CONFIDENTIALITÉ

*Le plan de lutte doit inclure les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1.6).*

Fiche au bureau de la direction, copie au dossier de l'élève ou plateforme EVIO.

### **Mesure visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Fiche au bureau de la direction, copie au dossier de l'élève ou plateforme EVIO.

L'application des mesures de soutien, d'encadrement ou de sanctions s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **légalité** des gestes posés.

## 7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

*Le plan de lutte doit inclure les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1. 7).*

Pour l'élève victime	Pour l'élève auteur	Pour les témoins
Rassurer, évaluer la situation, tenir des rencontres de suivi, faire référence à des services d'aide, impliquer les parents, etc.	Faire une référence pour des services d'aide, offrir des ateliers d'habiletés sociales, impliquer les parents, plan d'action individualisé avec l'intervenante CVI etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rassurer que la situation soit prise en charge et que son témoignage est confidentiel, collaborer avec les parents</li> </ul>

### Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves victimes, témoins ou auteurs d'un acte de violence à caractère sexuel :

Pour l'élève victime	Pour l'élève auteur	Pour les témoins
Rassurer, évaluer la situation, tenir des rencontres de suivi, faire référence à des services d'aide, impliquer les parents, etc.	Faire une référence pour des services d'aide s'il y a lieu, offrir des ateliers d'habiletés sociales, impliquer les parents, plan d'action individualisé avec l'intervenante CVI etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rassurer que la situation soit prise en charge et que son témoignage est confidentiel, collaborer avec les parents</li> </ul>

## 8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

*Le plan de lutte doit inclure les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes (art. 75.1. 8).*

### **Sanctions disciplinaires possibles :**

Application du code de vie  
Inscription du manquement dans le carnet  
Suspension interne ou externe selon la situation  
Rencontre avec les parents  
Plan d'action individualisé pour contrer la violence

### **Sanctions disciplinaires en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Application du code de vie  
Inscription du manquement dans le carnet  
Suspension interne ou externe selon la situation  
Rencontre avec les parents  
Plan d'action individualisé pour contrer la violence

## 9. SUIVI DES SIGNALEMENTS

*Le plan de lutte doit inclure le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1. 9).*

### **Mesures prises pour faire le suivi (s'assurer que la situation a cessé) :**

Suivi après 1 jour, 1 semaine et 1 mois.

### **Mesures prises pour faire le suivi (s'assurer que la situation a cessé) en lien avec la violence à caractère sexuel :**

Suivi après 1 jour, 1 semaine et 1 mois.

## AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

\* Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire (art. 76)

- Nature de l'activité : Visionnement des capsules vidéo démontrant le code de vie et présentation du système des carnets (rouges, jaunes et bleus). Visionnement des capsules vidéo des valeurs de notre école.
- Date : septembre de chaque année

\* Date d'adoption du plan de lutte par le CÉ (art. 75.1) : à la séance du conseil d'établissement avant la fin décembre

\* Date de révision annuelle du plan de lutte (art. 75.1) : juin ou septembre de chaque année

\* Date d'évaluation annuelle des résultats par le CÉ (art. 83.1) : juin ou lors de la première séance régulière du conseil

Signature de la direction : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_